

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Décembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 novembre 1894

M. Marcel Habert pose au garde des sceaux une question sur les scandales qui se sont produits récemment dans la presse parisienne par les agissements de certains maîtres-chanteurs.

Il se défend de vouloir provoquer à son tour un scandale. Mais rappelant les affaires lancées à grands coups de réclame, par quelques feuilles interlopes, dans ces dernières années, l'orateur demande pourquoi ces journaux n'ont pas été poursuivis, en même temps que les escrocs de la finance dont ils s'étaient fait les complices.

L'orateur prend très vivement à parti ces députés besogneux auxquels ne suffit pas leur indemnité parlementaire, et qui n'ayant pas de fortune personnelle, vont demander à leur collaboration aux journaux le supplément des ressources qui leur est nécessaire. Il montre ces députés journalistes mettant leur influence au service des journaux qui les paient, pour permettre à ceux-ci de mettre en coupe réglée les sociétés financières, les casinos des villes d'eaux et les cercles.

Des bandits de haut vol, placés par les circonstances à la tête des journaux, exploitent ces situations et se font ainsi des rentes en capitalisant leur infamie avec celle de ceux qu'ils emploient, et jettent de la sorte la déconsidération sur toute une profession dont ils sont la plaie secrète pendant de longues années, avant d'en devenir publiquement la honte.

Arrivant à la personnalité de Portalis, l'orateur rappelle toutes les campagnes de chantage dirigées par le directeur du XIX^e Siècle, grâce à l'indulgence de la justice et parfois, M. Marcel Habert le démontre, avec la complicité de la préfecture de police.

Il demande ensuite des explications sur la nature de la plainte portée par M. Canivet, directeur du Paris, contre deux de ses confrères. Est-ce pour avoir été accusé de pratiquer, lui aussi, les opérations de chantage que M. Canivet a déposé une plainte ?

L'orateur termine en disant qu'il appartient au ministre de la justice de « nettoyer la presse » en faisant la lumière sur tous les faits que l'on s'efforce de laisser dans l'ombre.

M. Guérin, ministre de la justice, répond qu'il ne suivra pas l'orateur dans tous ses développements et qu'il ne recherchera pas les causes des

changements survenus depuis plus de soixante ans dans les mœurs de la presse.

Il ne s'expliquera pas davantage sur les communications faites à quelques journalistes par certains agents de la police. Ceci, dit-il, regarde le président du conseil que j'aperçois à son banc. Le mot « j'aperçois » fait rire toute l'assistance, y compris M. Dupuy.

M. Marcel Habert dit que le ministre a répondu à côté de la question. On lui a demandé si une instruction était ouverte contre les journalistes maîtres-chanteurs, et le ministre répond qu'une instruction est ouverte contre les journalistes qui ont dénoncé le chantage. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Guérin provoque un nouvel accès d'hilarité quand il dit de Portalis, lequel de notoriété publique a été subventionné par plusieurs ministres, que le gouvernement n'avait pas intérêt à protéger un individu qui l'avait toujours combattu.

En ce qui concerne M. Canivet, le ministre dit que celui-ci n'est pas seulement directeur du Paris, qu'il est encore gérant de la Société par actions de ce journal, et qu'en cette qualité, les personnes mises par lui en cause pourront faire la preuve.

INFORMATIONS

La flottille pour Madagascar

La Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, à la Seyne, vient de recevoir la commande de huit canonnières fluviales à vapeur, pour assurer le ravitaillement et le transport du corps expéditionnaire de Madagascar à l'intérieur du pays.

Ces huit canonnières, d'un tirant d'eau de 40 centimètres seulement, auront une machine de 50 chevaux pour une vitesse de six nœuds et demi ; l'armement sera constitué par des canons de 37 millimètres à tir rapide. La locomotion sera produite par une roue à aube unique, placée à l'arrière.

Ces embarcations devront être livrées du 1^{er} au 15 mars prochain. Comme elles seront démontables par tranches, elles seront transportées sur les lieux par paquebot. Le remontage pourra se faire à la mer ; les tronçons de chaque canonnière, mis à l'eau et flottant séparément, n'auront qu'à être rassemblés et boulonnés.

Quatre autres canonnières d'échantillon un peu plus fort sont commandées à la Société des Chantiers de la Loire. La longueur est la même que celles ci-dessus, 25 mètres sur 5 mètres 5,

mais le tirant d'eau sera de 70 centimètres, une machine de 110 chevaux et une vitesse de 8 nœuds ; elles sont destinées à servir de remorqueur. On les armera de canons de 37 millimètres et de 65 millimètres à tir rapide.

Une cinquantaine de chalands pour le transport du matériel, des approvisionnement, etc., dans le pays et pour le débarquement des troupes à Majunga sont également commandés.

Paul Vernier

Un rédacteur du Rappel a interviewé, à l'Ecole normale, où il a été admis comme l'on sait sans examen, le jeune mathématicien prodige, Paul Vernier.

— Comment cela vous est-il venu, la pensée de tirer votre « coup de pistolet » ?

— Très simplement. J'ai envoyé diverses communications à MM. Hermite, Painlevé, Bertrand, etc., et ces messieurs n'ont pas dédaigné d'entrer en relation avec un potache. Comme j'emploie des notations bien à moi, l'un d'eux, que je ne veux pas nommer, me fit observer, pensant avoir affaire à un vieux savant à lunettes, que j'avais tiré les conséquences d'une observation faite par lui.

Je répondis aussitôt que j'ignorais cette observation et, qu'élevé dans un lycée, je n'avais à ma portée que les moyens d'instruction élémentaire mis à la portée des collégiens. Un potache ? Il n'en revenait pas. Alors tout le monde s'en est mêlé, y compris le ministre. J'ai été admis ici en substance hors cadre, je vais passer ma licence pour faire comme les camarades. Puis, avant huit mois, je compte livrer à l'Académie des sciences un travail qui, je l'espère, opérera une révolution analogue à celle de Laplace et de Newton. Car, remarquez-le, Monsieur, en mathématiques, à côté de la routine de l'ornière, sûre, mais vulgaire, il y a l'intuition. L'intuition seule provoque les découvertes et, par certains côtés, les mathématiques supérieures confinent à la métaphysique. Le calcul différentiel, c'est très bon, mais l'esprit géométrique seul donne du nouveau au monde. J'espère que j'arriverai à changer tout cela.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE

Les Scandales Electoraux DE TOULOUSE

Audience du mardi, 27 novembre

Interrogatoire de M. Mascaras

M. Mascaras déclare tout d'abord qu'il ne faisait que transmettre à ses employés les ordres

ses deux mains à Pierre.

— J'irai vous voir avant mon départ, dit-il. Descendu sur la berge, Pierre resta là au bord de l'eau, suivant des yeux la barque qui fuyait. Il croyait encore voir Honorat la tenir enlacée. Enfin, il se recoucha et, redressant la tête comme s'il se fût défilé lui-même, il éclata de rire :
— Imbécile ! se dit-il, elle l'adore !

XV

Certes la passion de Pierre avait été profonde. Arrivé par l'obstacle sans doute, quoi qu'il en fût, elle avait fait de lui un homme, elle l'avait transformé, comme créé à nouveau. Et pourtant, nul sentiment n'est éternel. Dieu a mesuré la peine à nos forces en nous donnant l'oubli. C'est parfois affaire de temps. Jusqu'à l'heure où il avait pu se croire aimé, alors qu'il avait imaginé quelque sacrifice effroyable sous cette résignation d'épouse, son âme était restée rivée à cet impossible amour, en dépit des lois sociales, de ces droits d'un autre qui la lui enlevait à jamais. Mais que subsistait-il du passé ? Une illusion, un bonheur ! Le détachement se fit brusquement. Il se trouva si fou, si stupide, qu'il renia d'un coup toutes ses chimères.

Le jour de son départ arrivé, quand Honorat vint pour lui dire adieu, il lui serra la main sans rancune. Cette absence le laissait indifférent. Il était enfin guéri.

Dans la vie, le roman n'est que l'exception. Parfois, pourtant, on s'envole vers ce beau pays du rêve ; tôt ou tard, il faut redescendre de ces hauteurs de l'idéal. On en rebâtit un nid près de terre, et, chose mélancolique et décevante, mais absolu-

ment vraie, on peut encore être heureux. Albine perdue pour lui, il revint inconsciemment à l'esprit de Pierre cette pensée que le bonheur était à ses côtés peut-être. Jolie, riche, charmante de cette grâce de jeunesse et de bonté si attractive, Claire ne semblait-elle pas, après tout, comme un espoir qui saurait ressusciter son pauvre cœur blessé, doré l'avenir d'un rayon chaud et lumineux ? Sans rien s'avouer, sans y prendre garde, il se montra plus assidu à la Tour. Malgré ses travers d'enrichi, le savonnier était un brave homme que les difficultés n'effrayaient guère. Il leur opposait sa grosse gaieté encourageante. Pierre trouvait auprès de lui d'excellents conseils et une amitié toujours prête à le secourir. Mme Rémond et Claire prenaient le plus vif intérêt à l'entreprise. On en faisait le sujet principal de l'entre-tiens. N'était-ce pas là le plus habile moyen de conquête ?

Pierre n'avait pas revu Albine depuis le départ d'Honorat. Il savait qu'elle avait fait au château deux ou trois visites, évitant sans doute les heures où elle eût pu le rencontrer. Les Rémond accusaient leur voisin de sauvagerie. Claire l'excusait en la disant fort attristée de l'absence de son mari.

— Je la surprends souvent tout en larmes ; ils s'aiment tant !

Un dimanche, dans l'après-midi, comme Pierre causait avec la fillette :

— Quoi ! vous ne connaissez pas la Bastide ? s'écria-t-elle.
— Non, répondit-il, rougissant malgré lui.
— Eh bien ! nous vous y emmenons.
Mme Rémond jouait au bésigue avec Massol.

Ce qui est très significatif encore, c'est le récit que fait Mascaras de ses excursions à la préfecture, où il pénétrait à toute heure en prononçant le mot d'ordre convenu : « Mairie ».

Toutes les portes s'ouvraient d'elles-mêmes à ce mot magique et Mascaras, ou ses employés, trouvaient à leur disposition listes électorales, feuilles d'émargement, résultats officiels des sections de vote, procès-verbaux des bureaux de ces sections, etc... Ils pouvaient, tout à leur aise et sans être inquiétés par personne, emporter tous ces documents officiels, les gratter, les raturer, les modifier entièrement, au point de mettre en minorité des candidats parfaitement élus, de supprimer des noms et des chiffres, d'en inscrire de nouveaux.

Après avoir accompli leur mission de confiance, les faussaires à gages rapportaient tous les documents à la préfecture qui ne protestait pas le moins du monde et conservait pieusement, pour les donner comme sincères et authentiques, ces documents grossièrement falsifiés.

Quelquefois même les choses se pratiquaient plus ouvertement encore et d'une façon plus cynique. Le secrétaire général de la préfecture, en personne, ordonnait aux chefs de service de remettre aux mains de Mascaras les listes ou autres pièces qu'il s'agissait de falsifier.

M. le secrétaire Cassagneau disait à Mascaras : « Je te comprends ; il y a du fourbi. » Et le chef de service, en remettant les pièces, s'en lavait les mains philosophiquement : « j'ai ordre de les donner, ils peuvent y mettre tout ce qu'ils voudront ; je m'en f... »

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 14

MISÉ FERÉOL

Par JACQUES VINCENT

XIV

Obligé de se trouver avec elle dans ce pays, où ils vivaient presque porte à porte, forcés à tout instant de se rencontrer, de se parler, de sourire, à quoi bon ces révoltes ? Ne fût-ce que par orgueil, l'heure n'était pas enfin venue de se résigner et d'oublier ? Un bruit de pas le saisit dans cette méditation. A travers les arbustes, il entrevit une femme qui marchait vers lui.

Il reconnut bientôt la robe blanche d'Albine. Elle s'arrêta et, appuyant ses coudes sur la balustrade, elle resta toute songeuse, regardant devant elle. Quelques minutes s'écoulèrent. Il la dévorait des yeux, retenant son haleine. D'autres minutes se passèrent encore. Elle ne bougeait pas. N'y pouvant tenir, il se leva et se glissa près d'elle.

— Albine ! murmura-t-il.

— Vous ? s'écria-t-elle en se retournant brusquement.

Et comme si elle eût regretté l'effacement de cette exclamation.

— Ah ! c'est vous ! répliqua-t-elle d'un ton presque naturel.

Il y eut un silence. C'était la première fois qu'ils

se retrouvaient seuls depuis le soir de cette scène à Romaz, si déchirante pour lui. Comme s'il n'eût pu être question entre eux d'un seul souvenir :

— Au moins, êtes-vous heureuse ? demanda-t-il.

— Oui.

Pour finir sans doute d'autres interrogations, elle allait rentrer, quand Claire apparut à la porte du salon.

— Tiens, vous êtes là tous deux ? cria-t-elle en accourant. Albine, je te cherche.

Elle prenant le bras de son amie, elle l'entraîna pour gagner le jardin.

L'heure du départ arrivé, le même énot devait amener Pierre et les Feréol, la Bastide étant sur le chemin de Romaz. Sous le vestibule, il fallut attendre qu'Honorat eût enveloppé sa femme. Avec mille soins, le marin croisait le châle sur ses belles épaules, qu'il touchait avec cette tendresse familière de la possession. Claire et Rémond les accompagnèrent jusqu'à l'embarcadère. Albine s'assit auprès de son mari, Pierre en face d'eux. On eut bientôt gagné le large.

— Encore une bonne soirée, dit Honorat ; je n'en ai pas pour longtemps, hélas !

— Vous partez bientôt ? demanda Pierre.

— Dans cinq jours. Nous venons à peu près de décider ça avec M. Rémond.

Sous l'impression d'un regret tendre, il se serra contre sa femme. Pierre comprit qu'il avait passé un bras autour de sa taille. A un moment même, pendant que le canot filait sous une rangée de saules, leurs têtes se rapprochèrent comme dans un baiser. On aborda à Romaz. Honorat tendit

Donc, tous ces gens-là, maire, adjoints, employés supérieurs ou subalternes, d'une part, préfet, secrétaire général et tout le personnel haut et bas de la préfecture, d'autre part, non seulement savaient ce qui se passait, mais collaboraient aux fraudes, aux faux, aux manœuvres criminelles de toute sorte.

Voilà ce qui peut résulter clairement de tous ces interrogatoires, et notamment des déclarations de Mascaras, dont le langage est très net, très explicite, et semble d'autant plus sincère qu'il ne s'épargne pas lui-même. Tout ce qu'on a pu contrôler de ses dires s'est trouvé absolument exact.

L'interrogatoire de Mascaras a fait connaître encore nombre de faits édifiants qui ne doivent pas se pratiquer exclusivement à Toulouse. Indépendamment des faux à la charge de Mascaras et de ses co-accusés, il en est d'autres qui furent motivés d'une façon fictive pour récompenser certaines besognes spéciales.

Audition des témoins à charge

Audience du 28 novembre

La Cour procède à l'audition des témoins de l'accusation.

M. Lagone, adjoint au maire révoqué, nie avoir prescrit à Mascaras de porter de fausses inscriptions après la clôture de la liste. Le témoin, qui est un ancien capitaine d'habillement de l'infanterie de marine, déclare hautement avoir recommandé au chef de bureau des élections d'agir avec la plus absolue loyauté.

« J'ignorais ses agissements délictueux », dit-il.

Le président fait observer au témoin qu'il est en contradiction avec plusieurs témoins, quand il affirme n'avoir donné l'ordre d'inscrire aucun nom postérieurement à la clôture des listes.

On se rappelle que l'instruction a établi la substitution de noms d'électeurs décédés à ceux dont les opinions étaient suspectes.

M. Lagone fournit ensuite des explications assez vagues sur les motifs de la révocation de M. Mascaras, dont il était le chef direct. Le président constate lui-même que ces explications sont nuageuses.

L'établissement des faux mandats de paiement par Mascaras ne paraît pas, en effet, avoir été la cause déterminante de son renvoi de la mairie.

M^e Desarnauts. — Mascaras avait-il des registres et les a-t-il apportés au maire le jour de sa révocation ?

M^e Lagone. — Oui.

M^e Desarnauts. — Depuis le jour où le maire a pris ces registres, ils ont disparu. C'est dommage, car ils contenaient les détails les plus précis sur toutes les opérations auxquelles on se livrait.

M. le Président. — Donnez-nous des détails sur la révocation de Mascaras.

R. — J'ai reçu une lettre de Boyer qui me faisait savoir que Mascaras se faisait remettre des sommes qui n'étaient pas dues. J'ai fait une enquête, et il était révoqué le 3 août.

D. Est-ce que ce n'est pas ce jour-là qu'a paru un article du *Sud-Ouest* ?

R. — Oui, mais ça ne fait rien. Quant je prends quelqu'un en défaut, il faut qu'il y passe. Mascaras avait beau être le grand électeur, ça ne faisait rien.

M^e Desarnauts. — Comment, après avoir connu les faits mandats faits par Mascaras, avez-vous attendu un mois pour agir, jusqu'au jour de

l'article du *Sud-Ouest* ?

R. — Je cherchais des témoins.

D. — Vous n'avez pas eu davantage de témoins en août et vous avez agi quand même.

Défilent ensuite une série d'électeurs qui se plaignent d'avoir été radiés sans motifs plausibles. Sur leurs réclamations, ils furent réinscrits. D'autres noms avaient été substitués au leurs sur les listes.

CHRONIQUE LOCALE

SOUSSCRIPTION

POUR LE VACCIN DU CROUP

3^e liste

MM.

Garric, Ernest, commis des postes	5 »
Mlle Gras, Germ., rue de l'Hôtel-de-ville	5 »
Penaud St Aulay, gref. en chef du Trib.	10 »
Mlle Carriol, Jeanne, rue neuve des Bad.	2 »
Tubières, horloger	2 »
Bouchut, Lucie, rue du Cheval blanc	1 »
Larrive, Jean, négociant rue de la Liberté	10 »
Séval, Cyr, voyageur de commerce	2 »
Belval, Antonin, limonadier place d'Armes	2 »
Jubin, entrepreneur,	5 »
de Maynard, agent d'assurances	2 50
Olié, Beaugard, menuisier	2 »
Védrennes, Henri, négociant	3 »
Lestendie, Henri, négociant	3 »
Poujet, conducteur de Ponts et Chaussées	5 »
Anuset, —	5 »
Carriel, —	5 »
Lacrouz, —	5 »
Lescale, commis des Ponts et Chaussées	2 »
Bastide, —	2 »
Trabouyé, —	1 »
Vinel, garçon de bureau	1 »
Filhol, commis des Ponts et Chaussées	2 »
Gaston, sous-ingénieur	5 »
Vidal, commis des Ponts et Chaussées	1 50
Landrevie, Etienne, quincaillier	5 »
Cambar, Jean, employé	1 »
Cambar, Alfred, —	1 »
Bourgoin, Hilaire, usine à gaz	20 »
Roques, Alain, —	5 »
Labro, conducteur des Ponts et Chaussées	2 »
Garrigou, Jean, agent de lignes télégr.	1 »
Mignot, E., représentant de commerce	2 »
l'abbé Magne, dir. de la « Croix du Lot »	10 »
Castagné, H., percepteur-receveur mun.	5 »
Manhiabal, Léon, sous-économe de l'hosp.	1 »
Médailles, boulanger,	1 »
Martine, rue Victor-Hugo	1 »
Bris, Louis, propriétaire à Cabessut,	10 »
Lafon, Victor, tailleur d'habits	1 »
<i>Inspection académique</i>	
Izenic, Inspecteur d'académie	10 »
Monteil, secrétaire	5 »
Marty, commis d'inspection	1 »
Calmette, instr ^r suppl ^r départemental.	1 »
<i>Ecole normale des filles</i>	
M ^{me} Escande, directrice	3 »
M ^{lles} Prunières, professeur	1 »
Bouzou, —	1 »
Thomas, —	1 »
Arteil, —	1 »
Barcus, —	1 »
<i>Octroi</i>	
Clary, préposé en chef	3 25
Longpech, brigadier	1 50

soin extrême de l'élégance.

Une natte de jonc recouvrait le plancher. La perse des rideaux, d'un ton vif, évillait une note de gaieté dans cette simplicité. Pierre s'assit sur un divan.

En tout logis, la femme se refiète dans les moindres détails. Albine avait marqué son empreinte dans cette pièce, à la fois modeste et pimpante : il y avait là de sa grâce sérieuse, comme le délicat parfum d'une distinction innée. Devant la cheminée, un écran de fleurs habilement nuancées; entre les deux fenêtres, une petite bibliothèque d'acajou; Pierre y reconnut quelques volumes offerts par lui; sur la table, une corbeille à ouvrage brodée en grosse laine; dans les angles, des caisses d'arbustes. C'était bien l'image du bonheur; un nid d'amants que l'on se plaît à parer. Si bronzé qu'il se crût, malgré lui, il sentit un âpre regret, mais il n'eut pas longtemps à songer.

— Très bien, monsieur de Romaz, dit Albine en entrant d'un air délibéré. Il paraît qu'il s'agit d'un complot. Vous vous êtes entendus tous deux pour venir m'enlever. Oh! soyez tranquille, poursuivit-elle, à un geste d'embaras de Pierre, la cause est déjà gagnée. Cette tyrannique petite fille m'a prise par mon faible, en comblant mes pauvres. Après ça, que puis-je lui refuser ?

— Rien, pas même un verre de lait, riposa Claire en riant. Ma chère, je meurs de soif. Faisons servir dehors.

Un instant après, tous trois étaient assis sous la tonnelle, devant une table où la servante avait déposé un bol de crème et une assiette de fruits.

— Coïriez-vous, monsieur de Romaz, reprit la

Redouls, receveur	1 »
Pradauda, —	1 »
David, —	1 »
Bonhome, —	1 »
Cubaynes, —	1 »
Alchié, —	1 »
Besse, —	1 »
Bladinières, —	1 »
Delheil, —	1 »
Garrigues, —	1 »
Gauthier, —	1 »
Théron, Pierre, surveillant	1 »
Delmas, —	75
Marin, —	1 »
Sabatié, —	0 75
Coudere, —	0 75
Catala, —	0 75
Alayrac, —	0 75
Fénelon, —	0 75
Maratuech, —	0 75
Monville, —	0 75
Gisbert, —	0 75
Lacombe, —	0 50
<i>Imprimerie Laytou</i>	
Laytou Louis.	10 »
Alibert, —	1 »
Parazines Jean.	1 »
Rodrigues.	0 50
Bourthoumieux.	0 50
Cabanes.	0 50
Fourès.	0 25
Chabert.	0 25
Mlle Veysset Joséphine.	1 »
Second Henri.	0 25
Esclavissat.	1 »
Mme Rodrigues Joséphine.	0 50
Mme Cayrac.	0 50
Mlle Pons Victorine.	0 50
Verdier.	0 50
Castagné.	0 50
Parazines Joseph.	0 50
Roualdès Louis.	0 50
Mlle Besse Elise.	0 50
Calmon Jean.	0 50
Total..... 226 75	
1 ^{re} liste..... 394 »	
2 ^e liste..... 183 »	
Total..... 803 75	

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 29 novembre

M. le maire communique au Conseil une lettre de l'administration des postes annonçant que des études sont faites pour connaître le coût de l'établissement d'un circuit téléphonique entre Cahors et Montauban. Lorsque le prix de ce travail sera connu, le conseil statuera définitivement sur ce sujet.

M. le maire communique au conseil une décision du conseil d'Etat qui condamne la ville au paiement d'une indemnité de 5,000 fr. avec les intérêts depuis 1892, pour le passage inférieur de la rue St-Géry.

M. Séguy demande au conseil de protester contre la décision du conseil d'Etat, et particulièrement contre les ingénieurs qui ont mis un véritable acharnement à faire payer à la ville une dépense nullement justifiée. A cet effet, il propose de se laisser inscrire d'office par M. le préfet pour la somme réclamée.

La proposition de M. Séguy est acceptée à l'unanimité.

fillette en mordant dans une poire, que cette sauvage allègue un tas d'occupations pour s'enfourner ici? Elle est très gentille sa Bastide, mais enfin, quand on la connaît, eh bien! on n'a plus qu'à se croiser les bras et à tenir ses pieds en place. Eh! mon Dieu! que la journée doit être longue!

— La journée n'est jamais longue quand on la remplit, répliqua Albine.

— La remplir... avec quoi ?

— Ce serait puéril à raconter, mais je t'assure que c'est le temps qui me manque, et non pas moi qui m'ennuie du temps.

— C'est étonnant. A la bonne heure quand on a en tête l'œuvre de M. de Romaz. N'est-ce pas, Albine, que c'est beau? Dis-le donc devant lui, toi qui l'a vanté si bien quand il n'est pas là.

Pierre et Albine se regardèrent avec un léger trouble.

De retour au château, Mme Rémondie gronda très gracieusement la femme d'Honorat sur son parti-pris de retraite, qui privait d'elle ses amis. Albine répondit d'un ton charmant de réserve et de gratitude. Là Pierre devinait mille choses qu'elle faisait. Tout en subissant une séparation nécessaire, elle se complaisait dans cette solitude; là, du moins, elle pouvait penser à l'absent, le pleurer comme avait dit Claire.

La plan si traîtreusement ourdi de M^e Chavagnas tendait pourtant à se réaliser. Une gentille camaraderie s'était enfin établie entre Pierre et le joli million; le père et la mère, ravis, envisageaient comme prochain le dénouement de cette gracieuse idylle.

Un soir, Rémondie et son hôte fumaient sur la terrasse. Tout à coup, le savonnier posa brusque-

Au sujet du vote de la part contributive de la commune pour l'assistance médicale gratuite, M. le Maire expose qu'il y a lieu de maintenir le *Statu quo*, qui ne donne lieu à aucune réclamation. Le conseil partage cet avis.

Le Conseil approuve l'installation d'une boîte à lettres au point d'intersection de la rue Nationale et de la rue Fénelon, à l'un des angles des maisons Raynal ou Périès.

Sur le rapport de M. Rouffi, le Conseil vote un crédit de 2,800 fr. pour compléter les travaux de l'égoût collecteur des Allées Fénelon au Lot.

Sur le rapport de M. Séguy et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote 500 fr., à titre d'indemnité, aux directeurs de l'Orphéon.

A la suite d'un rapport de M. Daynard, sur la question de l'éclairage, le Conseil par 10 voix sur 19 votants, vote l'ajournement jusqu'à nouvel ordre de cette question.

Sur le rapport de M. Périès, le Conseil approuve le budget du collège de jeunes filles.

Il approuve également une modification au sujet des bourses et une réduction dans le prix de pension de l'internat, qui seront ainsi fixés : 1^{re} catégorie, 450 fr.; 2^e catégorie, 400 fr. et 350 fr. pour les fils d'universitaires.

M. Périès présente ensuite le projet de budget de la ville pour l'exercice de 1895 et qui se solde par un excédent de recettes de 25,656 francs.

Le Conseil vote les 7,000 francs qui sont dus à M. Bouzerand pour la rue Lastié.

Le Conseil vote ensuite 3,000 francs à titre d'allocation pour la caisse de retraite des employés et agents de la mairie.

M. le Maire expose qu'en présence du gaspillage d'eau qui se produit dans notre ville, il y a lieu de recourir à l'emploi des compteurs, et demande en principe le vote d'une somme de 5,000 francs.

Après discussion, le Conseil décide de tenter un essai avec quelques compteurs et vote en principe la somme de 5,000 francs pour permettre l'achat de compteurs au cas où l'expérience établirait leur efficacité dans notre ville.

Vote de nos députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi ayant pour objet d'ouvrir aux ministres de la guerre et de la marine des crédits montant à la somme de 65 millions de francs pour pourvoir aux dépenses de l'expédition de Madagascar :

Votant : 507. Pour 372, contre 135.
— Pour : MM. Emile Rey, Léon Talou, Vival,
— En congé : M. Lachèze.

Contributions indirectes

M. Salarnier, commis des Contributions indirectes à Meaux, est nommé en la même qualité à Souillac, en remplacement de M. Jalabert, nommé commis principal à Saint-Jean-d'Angely.

Enregistrement

M. Bouyssou, déclaré admissible à la suite du concours de 1894, est nommé surnuméraire de l'enregistrement des domaines et du timbre à Cahors.

Grand concert au profit de la souscription pour le vaccin du croup

MM. les Membres patrons et Dames patronesses de l'Orphéon de Cahors, ayant droit à une

ment sa pipe, et croisant résolument ses bras :

— Eh bien! mon gaillard, demanda-t-il, à la fin des fins, qu'est-ce que vous avez à me dire ?

— Moi? rien, mon cher M. Rémondie, sinon que votre terrasse est le paradis de la Provence, attendu qu'il y fait une délicieuse fraîcheur.

— Délicieuse fraîcheur, je vous l'accorde. Bon. Et puis après ?

— Après? Je vous assure qu'on l'apprécie après une journée au Grand-Palou.

— Je le conçois. Allons, continuez.

— Que je continue?...

— Abordez plutôt.

— Oh! donc ?

— Parbleu! Je n'ai pas besoin de faire venir un télescope de Marseille pour y voir, entendez-vous ?

— J'entends, mais je ne comprends pas.

— Très bien? alors je t'explique : Ah ça, coquin, vous subornez ma fille, vous ?

Pierre fit un bond et laissa tomber son cigare.

— En voilà un autre, dit le Marseillais en tirant de sa poche un étui en cuir vernis qu'il lui tendit.

Allumez-vous. Et maintenant, qu'est-ce que vous avez à répondre ?

Pierre balbutia quelques mots.

— Ne niez pas, c'est inutile, ça crève les yeux. Et changeant brusquement de ton :

— Ah! vous aimez ma fille! Eh bien! mon cher voisin, je vous la donne.

— Mais, en vérité... murmura Pierre interdit.

— Bon!... bon!... vous me remercieriez après la noce.

(A suivre).

entrée gratuite au Concert du 9 décembre, devront retenir leur place, au bureau de location du Théâtre, qui sera spécialement ouvert à cet effet mardi, mercredi et jeudi prochain; passé ce délai, l'Administration a l'honneur de les informer qu'elle ne garantit pas leur place. Il sera perçu un droit de location de 0,10 pour le parterre et de 0,25 pour toutes les autres places.

Baccalauréats ès-sciences et de l'Enseignement spécial

M. Georges Leygues a soumis à la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique la question de savoir s'il y avait lieu d'ouvrir, en avril prochain, une dernière session pour le baccalauréat ès-sciences et pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.

La section a répondu affirmativement, mais à condition que cette session d'examens serait exclusivement réservée aux candidats s'étant présentés aux dits baccalauréats, soit à la session de novembre courant, soit à une session antérieure. Un projet de décret va être soumis, à cet effet, au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Il est donc très probable que cette session d'examens aura lieu.

Les engagements pour l'expédition de Madagascar

L'administration de la guerre étudie un tarif de hautes paies pour les anciens soldats de la réserve et de l'armée territoriale, qui demanderont à prendre part à la campagne de Madagascar.

Afin de ne pas faire partir des hommes du contingent, soit dans la brigade de France, soit dans la brigade d'Algérie, soit même dans les services techniques et administratifs, des engagements spéciaux seront ouverts dans les bureaux de recrutement.

La loi admet des engagés volontaires pour la durée de la guerre. La législation de 1889 a reproduit les dispositions de celle de 1872 qu'on n'a pas appliquées pour les campagnes de l'Aurès, du Sud-Oranais, de Tunisie, du Tonkin, du Soudan et du Dahomey.

Après le vote des Chambres, on considère la guerre comme déclarée avec les Hovas et dès lors tous les anciens soldats valides, âgés de moins de quarante ans, pourront contracter des engagements.

La classe 1894

A partir du 1^{er} décembre, les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1874 devront se présenter à la mairie de leur domicile pour réclamer leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1894.

A moins d'empêchements graves, les conscrits doivent se présenter, en personne, à la mairie pour fournir les renseignements indispensables pour l'établissement des listes. Ces renseignements portent sur leur degré d'instruction et leurs connaissances en musique, équitation, natation, gymnastique, etc.

Dans le cas d'absence des conscrits, l'obligation de les faire inscrire incombe aux parents ou aux tuteurs.

Nous croyons devoir avertir les intéressés que, cette année, l'administration est décidée à user de rigueur envers les omis qui n'auraient pas présenté en temps utile, au moins huit jours avant le tirage, une lettre tendant à faire excuser leur omission.

Le nombre des omis a, en effet, augmenté d'une façon notable depuis la suppression de l'envoi des premiers numéros dans la marine.

L'administration de la guerre, pour faire cesser cet état de choses, est décidée à appliquer dans toute leur rigueur les dispositions pénales de l'article 69 de la loi sur le recrutement, qui punit d'un emprisonnement d'un mois à un an l'omission frauduleuse.

Les prévoyants de l'Avenir

Le président de la 405^e section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les versements sont reçus, dans une salle de la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 9 heures à midi.

Prévoyants Français

Art. 26 des statuts. — Le versement se fait le premier dimanche de chaque mois, de dix heures du matin à midi dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Art. 37. — Les sociétaires en retard dans le versement de leurs cotisations sont frappés d'une amende de 0,25 par franc et par mois de retard.

Affaire Cangardel

M. Paul Cangardel vient de faire à ses créanciers la proposition suivante :

Messieurs, J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, votre consentement aux propositions concordataires, que je formulerai le 5 décembre prochain, et dont je dois à l'avance vous faire connaître les termes.

Réduit à mes seules sources, je n'aurai pu que vous supplier d'accepter l'abandonnement de mon entier actif, dont vous connaissez tous les éléments, car, je vous jure que dans le malheur qui vous frappe et qui m'écrase, je n'ai rien retenu à mon profit, ni au profit d'un membre quelconque de ma famille.

L'insuffisance de cet actif, dont la réalisation ne peut guère laisser espérer qu'environ 20 0/0, a déterminé ma femme, mes sœurs et mon cousin, M. le docteur Ch. Caviolle, à venir à mon aide.

Ma femme et mes sœurs, renonceront à prendre part aux dividendes, pour le montant intégral de leurs créances respectives.

A suite de cette renonciation, mes sœurs abandonneront solidairement tous leurs droits sur le domaine de Ravissou, pour vous garantir le paiement d'un dividende de 33 0/0 (trente-trois pour cent) payable moitié dans un an et moitié dans deux ans à partir de l'homologation du concordat, le tout sous la surveillance et la direction de telle personne qu'il plaira au Tribunal de désigner.

M. le docteur Caviolle viendra renforcer la cautionnement de mes sœurs, à concurrence d'une somme de cinq mille francs.

Permettez-moi d'espérer que les sacrifices consentis par mes parents seront par vous appréciés, et que vous ne resterez pas indifférent à cette atténuation sensible apportée à des pertes que je déplore et que je voudrais pouvoir diminuer davantage.

Croyez, Messieurs, à mes sentiments de regrets et de dévouement.

PAUL GANGARDEL,

Seul maître de la maison Jean GANGARDEL et Fils.

Conférences

On nous annonce deux conférences sur le sérum anti-diphthérique. La première, par M. le docteur Gélis, au Lycée. La deuxième, par M. le docteur Darquier, à la Mairie.

La première, exclusivement réservée aux élèves du lycée, aurait lieu, lundi, à 8 h. du soir.

La deuxième, publique, aurait lieu, jeudi, à 2 heures de l'après-midi.

Nous ne doutons pas du succès de ces deux conférences.

Nouvelles militaires

M. l'intendant Bohy, directeur du service de l'intendance du 17^e corps d'armée, était mardi dernier à Cahors. A 1 heure 3/4 il s'est rendu à la caserne Bessières et a visité le magasin d'habillement de la 10^e compagnie, pour se rendre compte des dégâts causés par l'incendie qui a eu lieu le 13 novembre dernier.

On nous annonce que les cours de la caserne Bessières vont être éclairés au gaz à partir du 1^{er} janvier prochain.

Les concerts militaires qui étaient donnés tous les mardis devant le Cercle des officiers, ne seront repris qu'au printemps prochain.

Nécrologie

Le corps enseignant du département du Lot n'apprendra pas sans regrets la mort de M. Bélibio, naguère encore instituteur à Cahors et à Labastide-Murat, et décédé à Oran à l'âge de 29 ans.

Nos sincères condoléances à sa famille si cruellement éprouvée.

Ménagerie Masserini

La belle ménagerie Masserini est arrivée mercredi à Cahors. Elle donnera sa première représentation ce soir.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Laparra, maçon, pour ivresse et tapage injurieux sur la voie publique.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 novembre

Jean Guichard, âgé de 43 ans, né à Bergerac (Dordogne), comparait pour grivèlerie. Cet individu, déjà condamné vingt fois pour faits identiques, a été condamné à quatre mois de prison. Mais Guichard, ne trouvant sans doute pas sa condamnation assez forte et s'adressant à ses juges, leur a adressé cette simple phrase : « Vous êtes là quatre ânes. »

Le tribunal a aussitôt condamné Guichard à deux ans de prison. C'était sans doute tout ce que demandait Guichard, car il a répondu : « Je suis content. »

Vient ensuite toute une bande de voleurs accusés de divers vols de linge et objets mobiliers appartenant à Mme veuve Audhuy, Mme Soulayrès et Malirat, coiffeur.

Les accusés sont au nombre de cinq. Après le réquisitoire du ministère public, et la défense des accusés présentée par M^{rs} Martin et Bourdin, le tribunal a condamné Frédéric Lavergne, Louise Trémolières, épouse Lavergne, et Victorine Trémolières à quatre mois de prison, Auguste Trémolières, un mois de prison, et Léocadie Lussan, épouse de ce dernier, trois mois de prison. Loi Bérenger pour les deux derniers accusés.

Rigeac

La gendarmerie de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé Etienne Riéu, âgé de 29 ans, journalier, originaire de Laurettes, canton de Latronquière.

Riéu est inculpé de vol d'une somme de 102 fr. au préjudice de M. Rouzier, fermier à Roquedur, où il était employé en qualité de terrassier. Il a été écroué à la maison d'arrêt et va être dirigé sur la Vigan.

M. Simon, percepteur à Camburat, est nommé percepteur de Rigeac en remplacement de M. Keygasse, appelé à une autre destination.

M. Madrange, percepteur à Bédier, est nommé à Camburat en remplacement de M. Simon.

Souillac

Le nommé C..., âgé de dix-neuf ans, sans moyens d'existence connus, était venu s'établir à Souillac depuis un mois environ. Ses agissements, ses absences journalières, et surtout plusieurs vols de brebis commis dans les environs, avaient attiré sur lui la surveillance de notre maréchal des logis.

Enfin, mercredi soir, les soupçons s'étant changés en certitude, il fit une descente au domicile de cet individu, et il lui fut facile de reconnaître qu'il avait affaire à un voleur de profession.

Là, il trouva une balle de farine, une grande quantité de linge, une valise dérobée tout récemment à la gare de Souillac. Ce jeune voleur, qui, du reste, a avoué être l'auteur des vols de brebis qui se commettaient depuis quelque temps dans les environs, a été invité à le suivre. Il a passé la nuit à la prison de la gendarmerie, et ce matin il a été conduit, sous bonne escorte, à la prison de Gourdon.

Parmi les objets volés se trouvent cinq draps de lit, des serviettes, un service de table complet; le tout neuf. Les propriétaires de ces objets ne sont pas encore connus. On suppose qu'il a des complices et on espère bientôt les découvrir. Le zèle et l'intelligence de notre maréchal des logis sont pour le public la sûre garantie que rien ne sera négligé à cet effet.

Cajarc

La neige a fait son apparition dans notre localité. Elle tombe a gros flocons, et, si cela continue, la circulation sera bien difficile. Elle ne fond pas dans les montagnes. Le sol en est couvert de quinze à vingt centimètres.

Si cette température continue, les riverains du Lot peuvent craindre une inondation.

La Bicyclette à pétrole

Il ne se passe pas de jour qu'on ne nous écrive pour nous demander l'adresse de M. Schuler qui, avec M. de G..., a introduit en France la fameuse bicyclette à pétrole.

M. Schuler nous avait prié d'attendre, avant de répondre à l'avalanche des lettres, que le choix d'un constructeur fût fait à Paris pour la nouvelle machine.

Le chose est aujourd'hui décidée. Les constructeurs de la bicyclette à pétrole pour toute la France, ainsi que des tricycles et quadricycles auxquels le nouveau moteur peut s'adapter, sont MM. H.-O. Duncan et Suberbie, 16, rue Halévy, les concessionnaires bien connus de la marque Rudge à Paris.

Dans les mains de ces deux hommes de valeur, la bicyclette nouvelle ira loin; et la révolution qui va s'ouvrir dans la locomotion routière pourra compter comme l'une des plus importantes du siècle qui finit.

Ce siècle, en effet, aura commencé par les chemins de fer, c'est-à-dire par le transport à grande vitesse en commun. Il finira par la locomotive individuelle.

C'est bien le cas de rééditer la phrase périodique de l'humanité surprise : — Où allons-nous ?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MARCHE DU TRAIN 1021

A PARTIR DU 1^{er} DÉCEMBRE 1894

A partir du 1^{er} décembre, le train 1021 se dirigeant sur Capdenac et qui part actuellement à 7 h. 45 du matin, partira à 7 h. 35 matin, soit 10 minutes plus tôt.

Cahors (Départ).....	7 h. 35 matin.
Cabessut.....	7 h. 44
Arcambal.....	7 h. 55
Vers.....	8 h. 4
St-Géry.....	8 h. 13
Conduché.....	8 h. 26
St-Cirq-Lapopie.....	8 h. 33
St-Martin-Labouval.....	8 h. 44
Calvignac.....	8 h. 52
Cajarc.....	9 h. 06
Montbrun.....	9 h. 17
Toirac.....	9 h. 27
Lamadéleine.....	9 h. 40
Capdenac (Arrivée).....	9 h. 52

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 2 DÉCEMBRE

de 3 à 4 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Pilote, pas redoublé	Sellenick.
Stradella, ouverture	Flotow.
Le Muguet, valse	Dalbert.
Le Désert, sélection	F. Dayid.
Merci, Polka	G. Michel

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 novembre au 1^{er} décembre 1894

Mariages

Barreau Louis Paulin, propriétaire, et Delpon Marie.

Décès

Couaïrelle Marie, 38 ans, épouse Maury, rue St-Namphaise, 12.

Vertut Baptiste, 65 ans, célibataire, cours Vaxis, 4.

Deilhes Antoinette, 62 ans, veuve Bourrières, rue du Four Ste-Barbe, 11.

Marconnier Louise, 78 ans, veuve Delrieu, à l'hospice.

Malbert Elisabeth, 78 ans, célibataire, rue Saint-Maurille, 1, aux Hortes.

Delmas Jean, 5 jours, rue Pierre de Bernis.

Delmas Gabriel, 5 jours, rue Pierre de Bernis, 4.

Lonpech Jeanne, 56 ans, épouse Hermain, rue Nationale, 71.

Caunésil Guillaume, 67 ans, rue St-Marc, 9.

Barbier Henri, 15 jours, rue de l'Université, 1

Malgouyard Marie, 63 ans, épouse Pradel, rue Labarre, 12.

PRIME-MUSIQUE

ÉTRENNES 1895

M. Choudens, éditeur de musique à Paris, a préparé, en vue des étrennes 1895, un magnifique Album que nous sommes heureux d'offrir en prime à nos abonnés et à tous nos lecteurs.

Cet Album, édité avec le luxe de papier, de gravure et de couverture qui distingue la maison Choudens, justement soucieuse de sa grande renommée, contient, en ses 95 pages, douze valse célèbres de Métra et de Waldteufel, d'après Gounod, Hervé, Offenbach et Andran. C'est le recueil des valse jouées cet hiver aux bals de l'Opéra.

Il offre, en outre, l'avantage d'être par son prix à la portée des plus modestes bourses.

Chez les marchands de musique, chaque morceau étant marqué au prix fort d'environ 3 fr. et vendu net 3 fr., un album, contenant douze morceaux de cette importance, représentant une valeur réelle de 36 francs.

Notre traité avec M. Choudens nous permet de le livrer au prix de 5 fr., soit quarante centimes pour chaque valse.

Dès aujourd'hui, les abonnés et lecteurs de notre journal peuvent nous demander l'Album.

Pour le recevoir franco, envoyer en plus les frais de port se montant à 0 fr. 60 ou à 0 fr. 85, suivant que l'expédition devra être faite en gare ou à domicile.

« Des spécimens sont déposés dans nos bureaux et tenus à la disposition du public. »

LA VALSE

Album de douze danses

TABLE DES MORCEAUX

1. Waldteufel : *La Mascotte*, Audran. — 1 page.
2. Métra : *Le Grand Mogol*, Audran. — 8 pages.
3. Waldteufel : *Micaëla*, valse. 17 pages.
4. Métra : *La Cigale et la Fourmi*, Audran. — 24 pages.
5. Waldteufel : *Barcarolle*, valse. — 34 pages.
6. Métra : *Stella*, valse (*La Fille du Tambour-Major*). Offenbach. — 42 pages.
7. Waldteufel : *Madame l'Archiduc*, Offenbach. — 49 pages.
8. Métra : *Barcarolle (Contes à Hoffmann)*. Offenbach. — 56 pages.
9. Waldteufel : *Valse vénitienne*. — 65 pages.
10. Métra : *L'Inéparable (Femme à Papa)*, Hervé. — 73 pages.
11. Waldteufel : *Hommage à Offenbach*. — 82 pages.
12. Métra : *Olivette (Les Noces d'Olivette)*, Audran. — 84 pages.

Le **Tapioca Rils** donne les meilleurs potages.

Pour remédier à la plupart des maladies, dont souvent la cause est peu connue ou peu apparente, on prescrit des médicaments appelés *dépura-tifs* parce qu'ils purifient le sang en entraînant au dehors les matières nuisibles de notre organisme. Le meilleur dépuratif connu est la **Tisane Dussolin**. C'est en un mot le meilleur régénérateur des forces et du sang. Ce précieux médicament se trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon pour un mois de traitement. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Avec le plus grand succès !

Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), le 17 septembre 1893. — J'ai expérimenté vos *Pilules Suisses* avec le plus grand succès; comme leur effet est toujours certain, je vous prie de m'en adresser six boîtes par la poste. Vous pouvez faire de ma déclaration l'usage qu'il vous conviendra.

Dr F. TARRADE, médecin de la Faculté de Paris.

A. M. A. Hertzog, pharmacien, 28, jr. de Grammont, Paris.

Aliment des Enfants

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et les préserver des maladies du jeune âge, les principaux Médecins de Paris, membres de l'Académie de Médecine de France, ordonnent, avec le plus heureux succès, le véritable **RACAHOU DES ARABES DE DELANGRENIER**, aliment très nutritif et par conséquent très fortifiant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1894)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir	—
BRIVE.....	6 40	6 17	5 7	10 32	—
Gignac-Cressensac.....	6 50	6 46	5 20	1 10	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	7 28	—	—	1 48	7 43
CAZOULÈS.....	7 48	7 24	5 58	2 8	8 3
Lamothe-Fénelon.....	7 53	7 27	6 1	2 14	8 11
NOZAC.....	8 »	—	—	2 21	8 18
GOURDON.....	8 2	—	—	2 22	8 21
Saint-Clair.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Dégagnac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
Thédirac-Peyrilles.....	8 39	7 55	6 27	3 »	8 58
Saint-Denis-Catus.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Espère.....	9 1	—	—	3 22	9 20
CAHORS.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Sept-Ponts.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Cieureac.....	9 32	—	—	3 54	9 52
Labenque.....	9 43	8 34	7 6	4 5	10 3 soir
CAHORS.....	Exp. 9 58	8 40	7 16	4 20	7 30
Montauban.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Toulouse.....	10 22	—	—	4 47	8 »
	10 29	—	—	4 56	8 9
	11 2	9 21	7 55	5 31	8 45
	11 37	9 46	8 19	6 11	9 28
	11 h. 49 midi 2	9 51	8 22	6 25	—
	11 h. 49 midi 2	10 38s.	9 9	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 22	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	3 30	—	7 52	—	10 38	7 7
CAHORS.....	3 37	4 15	7 59	—	10 50	7 30
Sept-Ponts.....	4 1	4 56	8 23	—	11 31	8 11
Cieureac.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 50
Labenque.....	—	5 46	—	—	midi 21	8 59
CAHORS.....	4 39	6 6	9 1	—	midi 33	9 11
Sept-Ponts.....	4 45	6 28	9 8	—	midi 41	9 20
Espère.....	—	6 43	—	6 »	—	9 30
Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	6 15	—	9 44
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 12	—	6 28	—	9 57
Dégagnac.....	—	7 21	—	6 43	—	10 11
Saint-Clair.....	—	7 31	—	6 52	—	10 20
GOURDON.....	5 28	7 47	9 51	7 1	—	10 29
Nozac.....	—	7 56	—	7 18	—	10 43
Lamothe-Fénelon.....	—	8 5	—	7 27	—	10 52
CAZOULÈS.....	—	8 14	—	7 37	—	11 1
SOULLAC.....	—	8 16	—	7 47	—	11 10
Gignac-Cressensac.....	5 51	8 23	10 14	7 49	—	11 12
BRIVE.....	5 54	8 29	10 17	7 57	—	11 19
PARIS.....	6 32	9 01	10 55	8 4	—	11 25
	7 »	9 35s.	11 8	8 36	—	11 54
	4 37	—	10 51 ^m	9 12 ^m	—	midi 27
	—	—	—	—	—	midi 55
	—	—	—	—	—	11 30 ^{mat}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS — D.	6 h 40	12 h 30	6 h 40
Mercuès.....	6 54	1 4	6 54
Arrêt Douelle.....	6 58	»	6 58
Parnac.....	7 5	1 15	7 6
Luzoch.....	7 41	1 22	7 19
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 24
Arr' Prayssac.....	7 27	»	7 27
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 35
Duravel.....	7 43	1 54	7 42
Soturac-Touzac.....	7 51	2 3	7 50
Fumel.....	8 »	2 13	7 59
LIBOS — A.	8 6	2 19	8 5
BORDEAUX.....	3 51	8 11 m	4 31
PARIS — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 22	7 ^h 38
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 53	3 57	9 16
Soturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 50	4 7	9 40
Arr' Prayssac.....	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzoch.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle.....	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte.....	7 41	1 33	5 29
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.....	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.....	8 44	2 34	6 24
Calvignac, hal.....	8 52	2 42	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Montbrun, hal.....	9 17	3 6	6 54
Touzac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadaine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC — A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC — D.	7 47	11 ^h 10	5 ^h 23
Lamadaine.....	7 59	11 22	5 35
Touzac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.....	8 14	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.....	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.....	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.....	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.....	9 41	1 11	7 16
CAHORS — A.	9 49	1 19	7 24

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4/50 la façon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph^{me}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.



MAISON DE CONFIANCE
LA POSE DES DENTS
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORREZE)

M^{me} M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA
SUC DE VIANDE
PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amalgame, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU